L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE G.GAHINET

(au Gymnase H. Le Rohellec (à côté)

A partir du mardi 09 septembre 2025 début des activités sportives à l'AS du Collège:

- Les mardis 11h30-13h: Handball.
- Les mardis 11h30-12h30: Tennis de Table.
- Les mercredis 12H50-14h20: Badminton. Planche à voile horaire par niveau.
- Les jeudis 11h30-12h30: Futsall

Les cours du mercredi finissent à 12h25 et le réfectoire est ouvert pour permettre aux élèves de manger un repas froid ou réchauffé (micro-ondes) qu'ils auront apporté pour venir à l'association à 12h50.

- Les Tarifs: 80 euros la licence Planche à Voile, 150 € pour 2, 210 € pour 3.
- 25 euros pour les autres activités.

(Tee-shirt de l'association inclus pour 8 euros en supplément soit 33 € La licence ou 88 € licence PAV). Prix de vente 12 euros à l'unité pour toute commande supplémentaire. (chèque libellé « A.S G.Gahinet »)

A noter: La prise d'une licence ouvre la possibilité de participer à l'ensemble des activités proposées en fonction des envies et des disponibilités.)

• Autorisation Parentale (ci-jointe)

M /Mme	(père, mè	re, tuteur) de l'é	elève:		
Nom:			Classe:		
Date de naissance:					
Adresse:					
Téléphone: fixe:		portable:			
mail parents:					
Autorise mon enfant à a	dhérer à l'Association	n Sportive, activ	vité(s) choisie(s):		
En cas d'accident, autre	personne à prévenir:				
Nom:	Prénom:		••••		
Adresse:				٦	Γéléphone:
fixe:	portable:				•
Autorisez-vous le transf	ert en cas d'urgence?	et où?)		

• Tee-shirt « À L'AISE BREIZH » (le 1er : 8 euros avec la licence, les autres à 12 euros)

- Quantité :				
- <u>Taille:</u> XS	S	M		
L	XL			
•	 	1	2-14 ans	
• (3 taille • en noir	XS / S / 12-14)		en bleu:	



•

droit à l'image:

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

RGPD :

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires. Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

Assurances:

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel.

A	Le	Signature
/ \	<u> </u>	Cignatare